



1 - CONDITIONS D'ANNULATION PRESENTIEL / AU CENTRE

Les formations en présentiel / au centre, se réserve via un acompte de 30%. Une fois votre acompte réglé, vous avez 14 jours pour vous rétracter et être totalement remboursé sans pénalité. Si vous avez envoyé un chèque de garantie, il vous sera restitué ou détruit.

AVANT LE STAGE PRESENTIEL / AU CENTRE :

Passé le délai légal de rétractation de 14 jours pour les achats fait sur internet, les modalités suivantes s'imposent de fait :

- En cas d'annulation ou de report de date par vous-même dans les 15 jours qui précède le début du stage et peu importe la raison, l'acompte n'est pas remboursé et non transférable et le chèque de garantie sera encaissé.
- En cas d'annulation par l'organisme payeur dans les 15 jours qui précèdent le début de la formation, l'acompte n'est pas remboursé et le chèque de garantie vous sera restitué.
- En cas d'annulation par le centre CHEZ SUZANNA dans les 15 jours qui précèdent, votre acompte sera remboursé et votre chèque de garantie restitué.

Toute rétractation doit se faire uniquement par courrier recommandé avec AR à l'attention de :
CHEZ SUZANNA 97 Rue du Sergent Blandan 54000 Nancy

Pour rappel : les formations en présentiel ou au centre doivent être réglées dès l'arrivée au centre.

PENDANT LE STAGE :

- Une fois le stage commencé et en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'apprenant et peu importe les raisons, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : aucun remboursement n'est accordé dans le cas du paiement intégral de la formation. Dans le cas d'une prise en charge, une somme calculée au prorata temporis des journées effectuées par l'apprenant sera due au centre CHEZ SUZANNA.
- Une fois le stage commencé et en cas d'absence de l'apprenant et peu importe les raisons, le ou les jours d'absence ne sont pas récupérables, ni remboursables.
- Une fois le stage commencé et en cas de cessation anticipée de la formation du fait du centre CHEZ SUZANNA, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : remboursement de l'acompte versé ou remboursement au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat des journées de formation non effectuées.

2 - CONDITIONS D'ANNULATION E-LEARNING / A DISTANCE

Les formations en E-Learning / à distance se réserve via un acompte de 30%. Une fois votre acompte réglé, vous avez 14 jours pour vous rétracter et être totalement remboursé sans pénalité. Si vous avez envoyé un chèque de garantie, il vous sera restitué ou détruit.

Cependant, les formations E-Learning / à distance doivent être intégralement réglées 48h avant le début des cours.

AVANT LE STAGE ELEARNING / A DISTANCE:

Passé le délai légal de rétractation de 14 jours pour les achats faits sur internet, les modalités suivantes s'imposent de fait :

- En cas d'annulation ou de report de date par vous-même dans les 15 jours qui précèdent le début du stage et peu importe la raison, l'acompte n'est pas remboursé et non transférable et le chèque de garantie sera encaissé.
- En cas d'annulation par l'organisme payeur dans les 15 jours qui précèdent le début de la formation, l'acompte n'est pas remboursé et le chèque de garantie vous sera restitué.
- En cas d'annulation par le centre CHEZ SUZANNA dans les 15 jours qui précèdent, votre acompte sera remboursé et votre chèque de garantie restitué.

Toute rétractation doit se faire uniquement par courrier recommandé avec AR à l'attention de :
CHEZ SUZANNA 97 Rue du Sergent Blandan 54000 Nancy

Pour rappel : les formations E-Learning / à distance doivent être intégralement réglées 48h avant le début des cours.

LE JOUR DU STAGE :

- Une fois le stage commencé et en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'apprenant et peu importe les raisons, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : aucun remboursement n'est accordé. Dans le cas de prise en charge, une somme calculée au prorata temporis des journées effectuées par l'apprenant sera due au centre CHEZ SUZANNA.
- Une fois le stage commencé et en cas d'absence de l'apprenant et peu importe les raisons, le ou les jours d'absence ne sont pas récupérables, ni remboursables.
- Une fois le stage commencé et en cas de cessation anticipée de la formation du fait du centre CHEZ SUZANNA, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : remboursement de l'acompte versé ou remboursement au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat des journées de formation non effectuées.